

Conseil Municipal

du mardi 10 octobre 2023

Présents : BADENAS Jean -Noël, OBIOLS Hervé, MARTIN Annie, ANGUERA Louis, COLOMBIE Monique, PAGAN José, ALBO Marie -Line, LACROIX Claude, LASSIEGE Michel, HEBERT André Marc, PAULS Delphine, MOLINA Maria, VARO Sandie, OBIOLS Laurent, SALINAS-GUIPPERT Marie-Pierre, CATALANO Julien, FONTANILLAS Alexis.

Excusés : PARIS-ATTARD Katia, GAYRAUD Jeanne - Annie, BERTA Bruno, MARTINEZ Anthony, BILLOD Richard, DELOEUVRE Laurence.

Procuration : PARIS-ATTARD Katia à OBIOLS Laurent

1) Approbation du Compte- rendu du Conseil municipal du 27 juin 2023

VOTE A L'UNANIMITE

2) Demande au Conseil Départemental du versement d'amendes de police pour la réhabilitation de la RD16 2^{ème} tranche

La commune a entrepris la réhabilitation des réseaux humides de la RD16 2^{ème} tranche, sur la route en direction de Capestang. Il convient aujourd'hui de solliciter le Conseil Départemental pour le versement d'amendes de police. En effet, ceci faciliterait grandement la réalisation des aménagements routiers et paysagers de route départementale 16, tronçon compris entre le boulevard Jean-Jaurès et les avenues de Narbonne et de la gare, qui seront réalisés dans un second temps par le Conseil Départemental. Le goudron est pris en charge par le Conseil Départemental, la réfection des trottoirs est prise en charge en partie par la Commune l'autre partie subventionnée par le Conseil Départemental.

Les amendes de police sont récoltées par l'Etat et reversées au département pour aider à subventionner les accès PMR

VOTE A L'UNANIMITE

3) Modification de la Convention d'occupation précaire 01 rue Parmentier

Dans le but de dynamiser le pourtour du château et pour permettre à un plus grand nombre de touristes de fréquenter le cœur de ville, la commune a permis à un sculpteur, Monsieur CAVRIANI Louis, de s'installer dans ce local. Il convient aujourd'hui de revoir la convention établie par la commune en 2019. A partir du 1^{er} janvier 2024, le local sera loué pour une participation trimestrielle de 50 euros toutes charges comprises. Le règlement se fera par virement sur le compte de la commune.

VOTE A L'UNANIMITE

4) Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels

Depuis 1985 les communes sont dans l'obligation d'avoir un assistant de prévention, afin d'élaborer un document unique référencé par poste et mentionnant toutes les obligations à prendre.

Le centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault propose une mission permettant de soutenir la commune de Puisserguier dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Coût de la convention :

- 250 euros par an pour la mission de prévention
- 500 euros de mise à jour du document unique

Le centre vient en prévention sur toutes les thématiques liées à la sécurité.

VOTE A L'UNANIMITE

5) Location d'un logement rue de la Gaie sortie immeuble n°1 Appartement n°1

Le logement situé rue de la Gaie sortie immeuble n°1 Appartement n°1 peut-être mis à la location à partir du 15 octobre 2023. Il est décidé de fixer le montant mensuel du loyer pour l'appartement N°1 à 500 euros + 40 euros de charges.

VOTE A L'UNANIMITE

6) Remboursement de frais à Camille Montpellier

Camille Montpellier agent de la commune, s'est occupée d'acheter des fournitures pour l'exposition des artistes amateurs organisée par la commune, et elle a avancé des frais d'achats (31.87 €).

L'avance de ces frais doit lui être remboursée.

VOTE A L'UNANIMITE

7) Remboursement de frais à l'association Loisirs de Puisserguier

L'association Animations Loisirs de Puisserguier (ALP) s'est occupée d'acheter des fournitures pour la réception des Brescoudos organisée par la commune, et elle a avancé les frais d'achat (9.05 €).

L'avance de ces frais doit lui être remboursée.

Michel Lassiège et Claude Lacroix ne prennent pas part au vote, **UNANIMITE DES AUTRES
CONSEILLERS**

8) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

A partir du 1^{er} janvier 2024 la commune doit adopter la nomenclature M57. Cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la ville et celui du CCAS. L'eau et l'assainissement restent sur la nomenclature M14

VOTE A L'UNANIMITE

9) Virement de crédit section investissement

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative pour effectuer un virement de crédits

Augmentation de crédit :

- Voirie : 50 000.00 €
- Bâtiments communaux : 80 000.00 €

Diminution de crédit :

- Rénovation urbaine : 20 000.00 €
- Terrains aménagés : 110 000.00 €

VOTE A L'UNANIMITE

10) Versement du forfait scolaire communal à la Calandreta Los Falabreguiers

L'Escola Calandreta de Los Falabreguiers de Béziers demande une participation financière à la commune pour 2 enfants scolarisés en classe de grande section et de CM1 au sein de leur établissement. La commune ne disposant de classe de ce type, en langue occitane, elle doit participer aux charges de fonctionnement de la Calandreta pour les 2 enfants domiciliés à Puisserguier. Le montant de la participation est de 800 euros.

VOTE A L'UNANIMITE

11) Prise en charge des frais du voyage du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à Paris

Le 25 octobre 2023, le Conseil Municipal des Jeunes se rend à Paris visiter le sénat. Le but de ce voyage est de les sensibiliser aux institutions françaises. Ils seront accompagnés par 2 élus de la commune. Une prise en charge des frais inhérents à ce voyage, à savoir l'aller-retour en train, les frais de restauration et d'activités sur place.

Marie-Line ALBO et Louis Anguera ne prennent pas part au vote, **UNANIMITE DES AUTRES
CONSEILLERS**

12) AMF 105^{ème} congrès national prise en charge frais de mission de deux élus

Deux élus de la commune se rendent à ce congrès et demandent la prise en charge de leurs frais.

Louis Anguera et Delphine Pauls ne prennent pas part au vote, **UNANIMITE DES AUTRES
CONSEILLERS**

13) Questions diverses

Monsieur le Maire nous informe des décisions qu'il a prises

- Signature convention pluri communale de la police municipale. Cela va permettre de faire plus de contrôles et des rotations plus fréquentes la nuit. L'effectif sera renforcé pour les manifestations ; l'idée étant de développer ce service afin d'étoffer les effectifs et de mutualiser les forces.
- Amélioration du système de vidéo surveillance. Nous aurons une meilleure résolution d'image et une couverture relativement étendue.
- A l'étude la participation citoyenne, une convention entre le sous-préfet le parquet et la commune est en cours.
- Stagiairisation :
 - Merle Muriel service eau et élection
 - Pauls Didier renforcement service technique
 - Harlingue Aurore service espaces verts
 - Garcia Stéphanie 24/35^{ème} service ALAE
- Titularisation :
 - Rubio Damien
 - Trentesaux Camille
- Suspicion de maison en péril sur Puisserguier : pas de péril imminent, c'est de l'insalubrité.
- Subvention Jeu Padel : Cout de l'opération 84 521 €
 - 26 900 € subventionné par le Conseil Départemental
 - En entente des subventions de l'Etat et de la Région
- Etude centre bourg : Coût de l'étude 30 000 €
- 14 000€ sont financés par la Région

- Médiathèque : La livraison est prévue pour fin d'année début d'année prochaine.
- Etude thermique de l'école : coût des travaux 501 226.55 €
 - La production de chauffage est conservée car la chaudière à condensation est récente
 - Une VMC double flux avec récupération d'énergie pour tous les locaux, afin d'assurer la qualité de l'air règlementaire
 - Toutes les menuiseries extérieures sont remplacées par des menuiseries en aluminium à rupture de pont thermique avec des vitrages argon peu émissifs pourvus de stores extérieurs à lames horizontales
 - Pose d'isolants dans le faux plafond
 - Remplacement des éclairages existants par des éclairages LED
- Extension de la cantine :
 - La commune travaille en partenariat avec la Communauté des Communes. Le centre de loisirs doit augmenter sa capacité d'accueil pour répondre au besoin du territoire. A ce jour le projet est encore en phase d'élaboration.
- Etude cave

Etude expérimentale territoire 34 et Conseil Départemental. Une analyse est en cours pour savoir comment aménager le pourtour de la cave coopérative.
- Recensement communal reporté en 2025 (cause COVID)

Fin de séance 20h30